

Image not found or type unknown



Erreur sur bon de commande

Par **Alex**, le **09/09/2008** à **18:45**

Bonjour,
Ma maman, Mme T*, a passé commande d'un véhicule d'occasion chez un concessionnaire. Le vendeur a établi le bon de commande au nom de Mr T*, bien qu'étant en présence de ma maman.
Or Mr T*, son époux, est décédé depuis plusieurs années.
Cela rend-il la commande nulle?
Pourquoi les articles de loi concernant la vente à distance figurent au dos du bon de commande alors qu'il s'agit d'une vente en concession? Est-ce pour induire le client en erreur sur ses droits?